

Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis à titre d'exigence postérieure à la commercialisation

Nom du produit : Nufarm prothioconazole technique fongicide
Numéro d'homologation : 34486
Numéro de la demande : 2021-0744
Numéro de document de l'ARLA : 3567291

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période d'homologation prenant fin le **31 décembre 2027** et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) au plus tard le 1 mai **2026**, accompagnés des codes de données (CODO) précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

PARTIE 2 RENSEIGNEMENTS EXIGÉS SUR LES CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES POUR L'HOMOLOGATION D'UN PRINCIPE ACTIF DE QUALITÉ TECHNIQUE OU D'UN PRODUIT DU SYSTÈME INTÉGR

CODO: 2.13.3
Titre: Données sur les lots

Exigences post-commercialisation : Étant donné que ce produit technique n'est fabriqué qu'à l'échelle expérimentale avant son homologation, une étude comprenant des données analytiques sur cinq lots conformes aux bonnes pratiques de travail en laboratoire (BPL) représentant la production à l'échelle commerciale sera requise comme renseignements postérieurs à la commercialisation après l'homologation.